

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## SATISFAITS !

Si les habitants d'Alger ne sont pas contents, c'est qu'ils sont vraiment difficiles !

Leur député a pris en main leur cause avec une éloquence, une argumentation, une force de preuves absolument convaincantes. Ceux qui, après son exposé, de dialectique serrée et de logique imbattable, ne seraient pas persuadés, sont absolument indécorables et il n'y a rien à tirer d'eux, — pas même un abonnement de bains de mer à la *Libre-Parole* (8 jours, 50 centimes).

M. Drumont a, en effet, proclamé à la tribune que M. Eon, procureur général, était un infâme, et que M. Lutaud, préfet d'Alger, était un infâme. L'épithète ne varie pas ; M. Drumont n'en a pas de rechange. Est infâme tout ce qui n'est pas antisémite. Vivent les infâmes, alors, n'est-ce pas ?

Nous touchons du doigt le procédé des adversaires du régime républicain. Il est, du reste, exposé tout au long, par Basile dans le *Barbier de Séville* : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose. » M. Drumont, la bave à la bouche, le sang aux yeux, a suivi le conseil de Basile, mais il serait intéressant de savoir ce qui reste des calomnies de M. Drumont. Je pense que le total se rapproche beaucoup de zéro.

Les satisfaits, au fond, ce sont les républicains. Plus leurs adversaires se déconsidèrent, plus leur position se consolide. Encore quelques gaffes de ce genre, et les réactionnaires antisémites, nationalistes et cléricaux, verront le spectre de la déroute hurler à leurs chausses de candidats. Ils devraient au moins avoir la prudence de se ménager une défaite honorable.

Déjà la débandade commence. Au Conseil général de la Seine, c'est le républicain qui a battu le nationaliste, pour le fauteuil présidentiel. Les journaux réactionnaires ne décolèrent pas contre les deux traîtres qui ont lâché le nationalisme. C'est le début, et c'est aussi l'indice de la force du ministère qui ne paraît pas vouloir céder la place, et recrute de plus en plus d'adhérents. Il y aura de quoi rire et s'amuser, lors des prochaines élections.

Mais déjà on s'amuse. Lisez les journaux de l'opposition. Ils sont comiques. La loi sur les Associations leur fournit une ample matière pour démontrer aux congrégations l'intérêt qu'elles auraient à ouvrir leurs caisses pour payer leurs défenseurs. Ils disent, ou à peu près : « Payez et vous serez sauvés. » Malheureusement, les congrégations ne se laissent pas piper. Elles n'ignorent pas que des journaux, qui n'ont pu renverser la République par trente ans d'efforts, sont incapables de soutenir que la République veut renverser. Payer ne donne pas des lecteurs et encore moins des partisans. Du reste, elles ont leurs journaux les congrégations, elles ont les *Croix* et les *Semaines Religieuses*, en sont-elles moins proscrites ? Elles ont mieux encore que les journaux elles ont l'enseignement et cependant elles n'ont pu faire une France cléricale, malgré cinquante années de compression intellectuelle et morale.

Il y a dans notre peuple, un ferment de

liberté, une fièvre de science, que rien ne peut calmer. Ni les Drumont, ni les pères du Lac, avec leurs paroles ou leurs écrits, ni les Régis avec leurs violences, ne changeront ce qui ne peut être changé.

Et voyez la faiblesse de tous ces gens-là. Ils crient, ils insultent, ils se battent. Font-ils le vingtième de la besogne du volontaire, réfléchi et flegmatique Waldeck-Rousseau ?

C. J.

## CHIQUENAUTES

### La défense du Trois-six

La ville de Lyon a supprimé ses octrois. Son conseil municipal a eu ce courage.

Vous semblez croire que j'aille, en prétendant qu'il a fallu du courage pour prendre une telle détermination, il vous paraît tout naturel que l'on s'occupe des intérêts du plus grand nombre en supprimant les droits d'octroi ? Eh bien, non, je parle sérieusement : le conseil municipal de Lyon a montré un grand courage civique.

Ah ! dame ! c'est qu'il ne s'agit pas seulement de faire disparaître un impôt ; il faut le remplacer par un autre. Et, dans l'espèce, les sommes perçues aux portes de la ville de Lyon seront remplacées par d'autres, prélevées sur les propriétés foncières et — faites bien attention — sur les alcools !

Ah ! les alcools, nous y voilà ! Et vous croyez que c'est chose facile de s'en prendre aux alcools et à ceux qui les fabriquent ou les vendent ? Essayez et vous verrez. La municipalité de Dijon en a déjà fait l'expérience, elle avait supprimé les droits d'octroi et fortement taxé les alcools. Elle n'a pas été réélue. Les conseillers de Lyon courent aujourd'hui le même risque. Tous les « mastroquets » vont se liquer et faire contre eux une petite propagande dont vous n'avez pas l'idée. Les élus de Lyon savaient à l'avance qu'il subiraient toutes ces attaques ; ils ont voté quand même leur loi si utile à la santé publique. Ils ont eu du courage. Je défie un nationaliste d'en faire autant.

« Bistros » et nationalistes font bon ménage. Tous deux veulent à tout prix sauvegarder les privilèges du dieu alcool. Tous deux spéculent sur l'abrutissement public. Le premier y gagne des gros sous sans se déranger de son comptoir et sans rien faire de ses deux bras — rien que de lever le coude. — Le deuxième y gagne son élection, et, pour en arriver là, se proclame défenseur de l'alcool, du « zinc », de Déroulède, de Lur-Saluces, des cléricaux, et des jésuites, tous solidaires, mais tous inutiles au bon peuple français.

René MAILLY

## Un nouveau groupe viticole

Une réunion des députés des départements viticoles a eu lieu mardi à l'effet de s'entendre sur les mesures à prendre pour conjurer les inconvénients qui résultent de la façon dont est appliquée la nouvelle loi sur le régime des boissons. Cette réunion s'est constituée en groupe sous le nom d'Union Viticole. Ce groupe demande l'application stricte de la loi du 29 décembre 1900. Il veut qu'au lieu d'arrêter la distillation, on la favorise de façon à ce que les vins de degré inférieur étant brûlés les stocks soient diminués. Si le

régime d'exception auquel sont soumis certaines régions, l'Armagnac, par exemple, devait continuer, le groupe demanderait la suppression générale du privilège des bouilleurs de cru. Une commission a été nommée qui se compose de MM. Meillet, Delpech-Cantaloup, Deriber, Desgardes Lauraine, Mulac, Lasies Roy de Lonlay, Clémentel, Lechevallier et qui a été chargée par le groupe de faire une demande auprès du ministre des finances. Le groupe se réunira de nouveau jeudi.

## Ligue des Droits de l'Homme

Le comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni lundi soir sous la présidence de M. Trarieux, a adopté la résolution suivante :

« Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, saisi de la question de savoir quels sont, au point de vue politique, les droits comme citoyens des membres du corps enseignant, secondaire et primaire, émet l'avis suivant : En dehors de leurs classes, les professeurs des Lycées ou collèges et les instituteurs des écoles primaires, ont les mêmes droits que tous les autres citoyens. Ils doivent, en conséquence, pouvoir participer librement à tous les actes de la vie publique et sous aucun prétexte, il ne saurait être porté une atteinte à leur droit de parler et d'écrire. »

## CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 18 juin 1901

La Chambre vote un projet tendant à autoriser la ville de Cahors à emprunter une somme de 220,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Puis elle revient à la discussion générale de la loi sur les caisses des retraites ouvrières.

M. de Ramel a la parole : il reconnaît la nécessité immédiate de créer une caisse de retraite pour la vieillesse et l'invalidité, seulement il n'approuve pas le projet du gouvernement.

M. Caillaux, ministre des finances, monte à la tribune ; il expose le projet au point de vue financier et répond à M. de Ramel.

Il dit que le projet du gouvernement donne quelque satisfaction au sort des vieillards et des invalides, et que pour le moment faire plus serait imposer des charges lourdes pour le pays.

M. Allemane parle en faveur du projet qu'il voudrait voir plus complet, il demande qu'on prenne les millions nécessaires à la création des caisses de retraites sur les successions en ligne collatérale.

M. Denys Cochin se déclare hostile au projet du gouvernement.

Puis, la clôture de la discussion générale est prononcée.

Le passage à la discussion des articles est décidé et la suite est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

## Sénat

Séance du 18 Juin 1901

Le Sénat reprend la discussion de la loi sur les associations.

M. Riou défend sur l'article 8, un amendement tendant à remplacer *contravention* par le mot *infraction*.

Cet amendement est repoussé.

Plusieurs amendements sur ce même article 8 sont rejetés.

Puis cet article est adopté.

Les articles 9 à 12 sont votés sans débats.

Sur l'article 13 relatif aux congrégations, M. de Marcère prononce un long discours dans lequel il dit qu'il faut laisser tranquilles les congrégations qui font partie intégrante de l'Eglise.

M. Vallé combat la motion de M. de Marcère. Puis, la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 19 juin 1901

Le Sénat continue la discussion de la loi sur les associations.

On en est maintenant à l'article 13, qui est un des plus importants. Rappelons en effet, qu'il édicte qu'aucune congrégation ne peut se former sans autorisation donnée par une loi, tandis qu'un nouvel établissement d'une congrégation autorisée pourra être fondé en vertu d'un décret rendu en conseil d'Etat. Il ajoute que la dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcées par décret rendu en conseil des ministres. Sur cet article il n'y a pas moins de douze amendements.

M. de Lamarzelle développe le premier ainsi conçu : « les congrégations religieuses sont soumises au droit commun. »

M. de Lamarzelle prononce un long discours, qu'il termine en traitant le gouvernement de proscripteur, de spoliateur, de persécuteur ! »

M. Vallé, rapporteur répond à M. de Lamarzelle, dont il combat l'amendement qui en effet est repoussé par 207 voix contre 47.

Un amendement de M. Gourju est repoussé par 168 voix contre 109, le même sort est réservé à un amendement présenté par M. Béranget.

M. Roudaud demande que les congrégations ne puissent se former sans une autorisation résultant d'un décret rendu en Conseil d'Etat.

Mais la séance est levée et renvoyée au lendemain.

## INFORMATIONS

### Naissance d'une fille du Tzar

L'impératrice de Russie vient de mettre au monde une fille qui a reçu le prénom d'Anastasie.

Les souverains russes ont déjà 3 filles : la grande duchesse Olga, née le 3 novembre 1895 ; la grande duchesse Tatiana, née le 29 mai 1897 ; la grande duchesse Marie, née le 14 juin 1899.

### Suicide d'un soldat

Un jeune soldat du 33<sup>e</sup> de ligne, Charles Marmet, vient de se suicider à Arras, dans des circonstances qui font l'objet des commentaires de tous. Charles Marmet s'est tiré, vendredi dernier un coup de fusil dans la poitrine. Transporté à l'hôpital, il est mort dans l'après-midi, au milieu d'atroces souffrances. Dans une lettre qu'il avait adressée à sa mère, le malheureux jeune homme racontait pourquoi il s'était résolu au suicide. Il lui disait :

« Je t'écris ces quelques lignes, pour te dire que je suis tout à fait désespéré. Depuis que je suis revenu des tirs de guerre, te dire ce que je souffre est impossible. Là-bas déjà, à Sissonne, j'étais déjà tout à fait mal vu depuis que j'avais mal au pied, et j'avais déjà eu la pensée d'en finir. Mais comme vous souffriez déjà d'avance, je n'ai pas voulu vous causer une peine de plus. J'ai été puni là-bas presque tous les jours, depuis l'arrivée à Sissonne jusqu'à maintenant, et quand on commence à en avoir sur quelqu'un cela dure tout le temps ; aussi j'en ai assez. »

« Hier, j'ai pris la garde et j'ai été puni trois fois, pour mon pantalon, pour n'avoir pas rendu les honneurs et pour mes draps de lit qui étaient tachés de goudron. Et, ce matin, le capitaine a dit qu'il allait faire un rapport pour m'envoyer en Afrique. Tu comprends que, si cela arrivait, tu en aurais un tel chagrin, qu'il vaut mieux que je disparaisse tout à fait. Aussi, ne te fais pas de peine pour moi. Il vaut mieux que cela aille ainsi. Si j'étais là-bas, tu pleureras tous les jours, pensant que j'ai tourné mal, et cela je ne le veux pas. Tu me pleureras, cela est vrai ; mais le temps adoucira ce cruel souvenir, et il vaut mieux que je meure que tu souffres. »

fres encore ce que tu as souffert, car je vous aime bien, tous les trois allez, et si j'en arrive à cette cruelle extrémité, c'est que je ne veux pas que vous ayez à dire que vous n'avez pas eu un garçon honnête. »  
La lettre se termine par de touchants adieux à tous les siens. Le ministre de la guerre vient d'ordonner une enquête.

**CHRONIQUE LOCALE**

**L'emprunt de la Ville de Cahors**

Voici le compte-rendu *in-extenso* de l'adoption par la Chambre des députés du projet relatif à l'achat par la Ville de Cahors de l'Établissement des Petits-Carmes :

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Cahors (Lot), à emprunter une somme de 220,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

Personne ne demande la parole... Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

(La Chambre, consultée, décide qu'elle passe à la discussion des articles.)

**M. le président.** « Art. 1<sup>er</sup>. — La ville de Cahors (Lot) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas 3,85 p. 100, une somme de 220,000 fr. remboursable en trente ans et destinée à pourvoir aux frais d'acquisition d'un immeuble pour l'agrandissement du collège de jeunes filles et l'installation d'une école primaire.

« L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit foncier de France, aux conditions de ces établissements.

« Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur. »

Personne ne demande la parole sur cet article ?... Je le mets aux voix.

(L'article 1<sup>er</sup>, mis aux voix, est adopté.)

« Art. 2. — La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, pendant trente ans à partir de 1901, 8 centimes additionnels au principal de ses quatre contributions directes, devant produire en totalité une somme de 360,000 fr. environ, pour rembourser l'emprunt en capital et intérêts. » — (Adopté.)

« Art. 3. — Le montant des subventions qui pourront être accordées par l'Etat à la ville de Cahors, en vue de l'agrandissement du collège de filles, sera affecté au remboursement partiel de l'emprunt autorisé par la présente loi et l'imposition précitée de 8 centimes additionnels sera réduite en proportion. » — (Adopté.) (L'ensemble du projet de loi est mis aux voix et adopté.)

**Procès des Rosières**

Une affaire qui intéressait au plus haut point la ville de Cahors, vient d'être jugée par le tribunal de Cahors, à son audience du 17 juin.

Il s'agissait encore du legs fait par M. Armand Valette, à la ville de Cahors, d'une rente perpétuelle de 1,000 fr., destinée à être remise par moitié à deux jeunes filles, habitant la commune de Cahors, qui doivent se marier le 14 juillet.

M. Joachim Valette, héritier de son oncle, fatigué de payer cette rente, qui dure depuis soixante ans, offrait à la ville de Cahors de la racheter moyennant un capital de 20,000 francs.

La ville refusait, disant avec raison, que ce capital de 20,000 fr. ne lui permettrait pas, à cause de l'abaissement du taux des rentes, de donner une somme annuelle de 1,000 fr. aux rosières.

Trois audiences avaient été consacrées aux plaidoiries de cette affaire.

M. Chaigine, procureur de la République, donna des conclusions qui étaient favorables à la ville de Cahors.

Le tribunal, dans son jugement, considère que la situation économique en 1901 n'est plus la même que celle qui existait en 1840, au moment de la confection du testament, qu'il faut, avant tout, faire respecter les volontés du testateur, sans que la ville de Cahors soit lésée ; que le seul moyen d'arriver à ce double résultat est de décider que M. Valette, lorsqu'il voudra effectuer le rachat, devra remettre à la ville de Cahors un titre de rente 3 0/0 de 1.000 fr.

Par suite, les offres de M. Valette sont déclarées insuffisantes et sa demande est rejetée.

**LA CANDIDATURE DE M. ABEL COMBARIEU**

**LETTRÉ OUVERTE  
A M. WALDECK-ROUSSEAU**

Monsieur,

Vous connaissez sans aucun doute M. Abel Combarieu, secrétaire de la Présidence de la République.

Vous savez certainement que c'est un parfait homme du monde, qu'il est bon musicien, qu'il a, en un mot, une foule de qualités qui le désignent tout particulièrement pour ce poste de secrétaire de la Présidence où les bonnes manières, la courtoisie, la bonne éducation sont plus qu'ailleurs nécessaires.

Au point de vue politique le connaissez-vous ? non ! Eh bien, nous non plus. Et cependant nous allons être appelés à l'élire au conseil général dans quelques jours. — Vous, Monsieur le Président du Conseil, lorsque vous avez brigué le mandat de député, celui de sénateur, lorsqu'appelé par la confiance de Monsieur Loubet vous avez pris les rênes du gouvernement, vous avez cru qu'il était utile d'expliquer, aux électeurs, au Parlement, au pays quelles étaient vos vues personnelles sur la politique générale et sur les problèmes particuliers qui passionnent l'opinion.

M. Abel Combarieu estime, lui, que le fait d'être secrétaire du Président de la République constitue un programme suffisant. Dans une circulaire qui est légèrement... surprenante, il consent à dire aux électeurs qu'il est républicain mais le ton de sa lettre indique qu'il admettrait difficilement qu'on insistât pour connaître la nuance de son républicanisme. Et lorsqu'un Comité Républicain, dont la politique a toujours été la vôtre, lui demande, afin de savoir s'il doit soutenir ou le combattre, quel est son programme, M. Abel Combarieu, secrétaire de la Présidence de la République, ne daigne pas répondre, ou s'il répond c'est longtemps après et encore par une lettre personnelle à un membre de ce Comité dans laquelle il affirme une fois encore ce républicanisme sans trop en préciser la couleur.

Lorsqu'un journal qui s'honore de marcher avec les vrais Républicains lui dit :

Il existe actuellement un ministère que vous ne devez pas ignorer, puisque c'est M. Loubet, votre chef, qui l'a constitué, nous voulons dire le ministère Waldeck-Rousseau.

Ce ministère s'est affirmé par des actes, il a suivi une politique qu'on ne peut pas qualifier de terne ; ce ministère est tel qu'on ne peut pas être neutre à son égard.

On est pour lui ou contre lui. Nous vous serons reconnaissant, cher Monsieur, de faire connaître à vos électeurs, dans une circulaire un peu moins atone que la première, vos sentiments à l'égard du ministère actuel.

Lorsque disons-nous, un journal républicain pose cette question à M. Combarieu, ce dernier traitant digneusement ledit journal de « journal local » déclare qu'on ne l'attirera pas dans le piège d'une polémique.

Peut-être trouverez-vous, Monsieur le Président du Conseil, qu'il vaudrait mieux être soutenu par un journal local, si petit soit-il, lorsque sa politique est républicaine, que de l'être par les grands journaux parisiens le *Gaulois*, l'*Echo de Paris*, organes officiels de la réaction, du nationalisme, du cléricalisme, de tous ceux en un mot qui marchent contre vous et contre votre politique.

Peut-être trouverez-vous que M. Combarieu aurait dû nous entendre et nous écouter lorsque nous lui disions : Votre candidature fait la joie des réactionnaires. Le candidat qui devait rallier toutes les voix conservatrices s'efface devant vous : prenez garde. Vous vous devez à vous-même, à votre nom, vous devez à votre situation de n'être l'élus que des républicains.

Mais je suis républicain, clame M. Combarieu. Nous ne demandons qu'à l'admettre, qu'à le croire, qu'à être convaincus et nous déclarons que nous soutiendrons M. Combarieu à l'égal des autres candidats républicains, s'il fait des déclarations nettes. Il ne suffit pas de se dire républicain sans épithète aujourd'hui, et mieux que personne vous savez, Monsieur le Président du Conseil, que c'est sous l'étiquette de Républicains que se rangent ceux qui vous combattent tous les jours avec acharnement : républicain Drumont, républicain Lasies, républicain Rochefort, républicain Déroulède, républicain Jules Lemaitre, républicain Coppée.

M. Combarieu est-il républicain comme ces gens-là ? et nous prétendons que cette

question n'est pas oiseuse, puisque ce sont les journaux de certains de ces républicains là qui se réjouissent de la candidature de M. Combarieu.

M. Combarieu estime que les Conseils généraux ne sont pas des assemblées politiques mais des assemblées d'affaires. M. Combarieu veut rire. Il a été préfet et nous ne prendrons pas la peine d'indiquer longuement le rôle politique des conseils généraux : l'élection des sénateurs, les vœux politiques, etc. etc. Et puisque nous parlons des vœux politiques, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, de demander avant qu'il soit longtemps, à M. Abel Combarieu quel serait son vote au Conseil général du Lot si on déposait le vœu suivant que nous imaginons de toutes pièces :

Le Conseil général, approuvant toute la politique du ministère Waldeck-Rousseau, le louant d'avoir fait voter la loi sur les congrégations, l'engage à combattre avec plus d'énergie que jamais les forces réactionnaires et cléricales et à réaliser le plus tôt possible les réformes politiques et sociales si longtemps attendues.

Peut-être daignera-t-il vous répondre ?? mais nous n'oserions l'affirmer.

Dans tous les cas, Monsieur le Président du Conseil, faute de cette réponse qui pourrait changer nos batteries, nous combattrons de toutes nos forces cette candidature incolore, parce qu'incolore d'abord et parce qu'elle fait trop la joie de nos adversaires qui sont les vôtres.

Nous serons bien heureux de savoir si vous nous blâmez.

LE JOURNAL DU LOT.

**Scène à faire**

Lu dans la *Croix-Défense* du 16 juin sous la signature de l'abbé Germain Magne :

« Presque dans tous les départements il y a au moins un prêtre qui a entendu dans le silence de ses prières, une voix d'En-Haut qui lui a dit : Le meilleur moyen en ce moment pour défendre la religion et éclairer le pauvre peuple que l'on trompe, c'est de faire un journal. Tu seras bafoué, honni, maltraité ; tu seras, comme moi, conduit devant les tribunaux ; à cause de moi, tu seras un objet de haine pour beaucoup : le veux-tu ? »

« Et le prêtre a répondu : **Pour vous, mon Maître, je le veux !** »

(*Croix-Défense* du 16 juin 1901).

Germain Magne est en passe de devenir quelqu'un dans le royaume de l'au-delà ! Sur terre, au cours de sa rude vie d'ascète, il a déjà les honneurs des humains ; dans le ciel, il aura beaucoup plus !

Dieu lui est, parait-il, apparu, non plus comme dans un rêve, mais bien en plein jour. C'est Magne lui-même qui nous le dit, comme on peut le voir plus haut et dans les circonstances suivantes :

A l'heure où tout s'endort, Magne était dans son cabinet de travail, ou dans sa chambre à coucher, ou ailleurs, qu'importe ! lorsque tout à coup, sans qu'aucun visiteur lui eût été annoncé, il entendit, derrière lui, une voix discrète, mais suave comme en ont les anges du Paradis, ou les femmes qu'on aime : « Germain ! Germain ! Magne ! Magne ! disait la voix, approche un peu, et écoute ! »

Magne, charmé par ces doux appels, s'approcha de l'endroit d'où venait la voix, et calmement dit : « Qui m'appelle ? »

« Germain ! Germain ! je suis l'ange-huissier du Paradis, je viens t'annoncer que mon Maître veut te voir ! »

« Déjà ! soupira Magne : Seigneur, ayez pitié de moi ! » Et il tomba à genoux.

« Mais non, reprit la voix, la voix douce comme celle d'une houri, mais non, Dieu veut conférer avec toi : il te prend pour son confident sur la terre. »

« Seigneur, soyez loué ! s'écria Magne, Seigneur, bénissez-moi ! Je vous écoute ! »

Et aussitôt, parait-il, le plafond du cabinet de travail ou de la chambre à coucher s'entr'ouvrit et livra passage à un bon vieillard qui parla ainsi :

« Mon Fils, j'ai songé à toi pour une grande œuvre. »

« La France que j'aime, est livrée aux appétits d'une bande affamée de sectaires, de francs-maçons qui m'injurient tous les jours ; il faut que cela cesse. Dans certains départements, — car depuis le temps que je ne suis pas venu en France, ce pays est divisé en départements, ce qui m'embête

beaucoup, crois-le, mon Fils, — j'ai déjà établi le service de journaux qui défendent mon ! Nom ! ce service fonctionne bien ; Lis et donne les fonds, veux-tu en établir un dans le Lot ? Vois, mon Fils, c'est ton Dieu qui t'appelle, obéis-lui ! »

Dans l'extase Magne buvait ces paroles divines ; mais, rompant son pieux silence, il s'écria : « **Pour vous, mon Maître, je le veux !** »

« Germain, mon fils aimé, tu feras donc un journal, tu seras bafoué, honni, on te lavera la tête de temps à autre ; tu seras traîné devant les tribunaux : on te dira des choses... des choses épouvantables ; on te haïra : veux-tu quand même être mon homme ! »

« **Seigneur, Seigneur, clama Germain Magne, pour vous je le veux !** »

« Va, mon fils, va sur cette terre, souffre, souffre beaucoup, mais chez moi, quand tu y viendras, je te récompenserai. Et d'ores et déjà tu pourras dire, écrire à quiconque, que tu es en relations avec moi et que tu marches en mon nom. Adieu, Fils. »

« **Seigneur, Seigneur, soyez loué ! Pour vous, mon Maître, je le ferai.** »

Le plafond s'entr'ouvrit et le vieillard disparut, cependant que la voix de l'ange-huissier du Paradis, disait : « Adieu, Germain, adieu ! »

C'est depuis lors, que la *Croix* et la *Défense* existent, et que Magne en est le directeur ; c'est depuis que les habitants de notre département, sont devenus plus civilisés, plus intelligents, moins grossiers, que les journaux sont plus courts dans leurs polémiques.

Mais aussi, Magne a beaucoup souffert pour arriver à ces résultats merveilleux ; il a été malmené, honni, bafoué : on lui a dit des choses épouvantables ; il a été maltraité ; — il lui en reste une cicatrice glorieuse ! — il a été traîné devant les tribunaux, il a failli être crucifié sur le pech d'Angély, où ses ennemis avaient même fait planter une croix immense : un ange heureusement la renversa certaine nuit d'orage.

Car Dieu veillait sur lui ! et Magne a vaincu.

Un jour, il sera Saint ! il répandra des bienfaits sur tous, on l'adorera, et le *Journal du Lot* lui-même l'implorera !

Oh ! Saint Germain !!!

**Manufactures de l'Etat**

Les ouvriers et ouvrières des magasins des tabacs en feuilles de France viennent d'adresser à M. le Ministre des finances et à l'Administration une pétition dans laquelle ils demandent l'immatriculation au même titre que leurs collègues des manufactures, ce qui leur permettrait, au moment de leur licenciement qui est fixé à l'âge de 60 ans, de jouir d'une petite pension de retraite.

Jusqu'ici cette catégorie d'ouvrier a été considérée par l'Administration comme ouvriers auxiliaires, ce qui est injuste. On comprend aisément qu'un ouvrier puisse rester auxiliaire pendant 2, 3 ou 4 années avant d'être incorporé dans le cadre du personnel de l'établissement, mais rester auxiliaire pendant 40 ans, c'est inadmissible. Il est certain qu'il existe là une lacune à laquelle, nous en sommes convaincus, M. le Ministre des Finances mettra un terme et agira en père de famille en donnant entière satisfaction aux pétitionnaires.

Il y a environ trente ans, tout le personnel ouvrier des magasins de tabacs en feuilles était immatriculé, et se constituait par des versements obligatoires une petite rente qui les mettait à l'abri du besoin pour ses vieux jours.

Depuis cette époque, l'Administration a pris à sa charge d'effectuer elle-même des versements sous forme de majorations, c'est-à-dire qu'elle verse au profit de l'intéressé 4 0/0 des salaires payés à ce dernier ; seulement depuis 15 ou 20 ans l'immatriculation des ouvriers des magasins de tabacs en feuilles a été supprimée et ces derniers sont considérés comme ouvriers auxiliaires. Il semble drôle qu'une amélioration de ce genre ait été créée et qu'aussitôt on en ait supprimé les effets. Cependant de nombreuses suppliques ont été adressées à l'Administration dans le but de reconstituer cette immatriculation, mais cette dernière a toujours fait la sourde oreille prétextant que les ouvriers des Magasins n'étaient pas occupés toute l'année, et de ce fait, leur demande était rejetée.

Nous estimons que c'est déjà un assez grand préjudice causé à cette catégorie d'ouvriers de les laisser sans travail la moitié de l'année, sans les exclure complètement du bénéfice accordé à leurs collègues d'autrefois et à ceux d'aujourd'hui des manufactures.

Le Parlement en leur donnant satisfaction réparera une injustice commise à l'égard de cette catégorie d'ouvriers, n'ayant qu'une médiocre journée pour vivre, et tout aussi dévoués et soumis aux mêmes exigences tant sous le rapport de la discipline que du travail qui leur est confié.

**Manufactures de l'Etat**

Par décision de M. le Directeur général des manufactures de l'Etat, MM. Alary, Verdon, Delpech, Clergue, Cailly et Zacharie, commis de culture des tabacs près la direction de Cahors, ont été élevés à une classe supérieure de leur grade.

**Mise à la disposition de l'autorité Militaire de terrains d'exercices**

Le Maire de la Ville de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Vu la loi du 5 avril 1884.

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup>. — Sont mis à la disposition de l'autorité Militaire pour servir de terrains d'exercices, à l'exception des dimanches, jours de fêtes, foires et marchés et à la condition de réserver un passage pour la circulation des piétons et des voitures et de respecter les ateliers de corderie déjà établis : la place des Consuls, la place Luctérius, la place Lafayette, le cour Vaxis dit foirail aux moutons et les allées des Soupirs.

En outre la Ville se réserve d'occuper les dits emplacements pour cause de Concours régional et de Fêtes publiques.

En ce qui concerne le cours Vaxis dit foirail aux moutons, conformément au cahier des charges des droits de place, la Ville se réserve d'y placer les cirques et autres baraques qui ne pourraient trouver place sur la promenade Fénélon.

Article 2. — Il est expressément défendu à tous individus, charretiers, voituriers et autres conducteurs de voitures de circuler en dehors du passage réservé sur les cours, allées et places, pendant les heures d'exercices.

Article 3. — Les contraventions au présent règlement seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Fait à Cahors, en l'Hôtel de Ville, le douze juin mil neuf cent un.

Pour le Maire de Cahors :

Signé : MAZIÈRES, adjoint.

**Vols**

La gendarmerie de Luzech a mis en état d'arrestation, samedi dernier, à Luzech, deux voleurs de cuivre : Vital Prous, âgé de 51 ans, natif du département du Loir-et-Cher, et la femme Fournié, âgée de 32 ans, de Nevers (Nièvre), pour vol de chaudrons dans les communes d'Espère, Mercenès et Pradines.

Les propriétaires de ces chaudrons trouvés en la possession de ces deux individus, les ont reconnus comme leur appartenant.

Ces voleurs ont été conduits dimanche devant M. le procureur de la République, qui les a fait écrouer à la maison d'arrêt de Cahors.

Le tribunal au début de son audience du 17 juin, a confirmé leur mandat de dépôt.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME DES 20 et 23 JUIN 1901.

De 8 h. à 9 h. 1/4. (Allées Fénélon)

Allegrò Militaire,	Lehmann.
L'Ambassadrice, Ouv <sup>re</sup>	Auber.
Les pantins de Violette, fant <sup>aisie</sup>	Adam.
La Nuit, valse	Métra.
L'Eclair, fantaisie	Halévy.
Marche du Prophète,	Meyerbeer.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 18 au 20 juin 1901

**Décès**

Alexandre, Jean-Auguste, dit Lépine, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, 82 ans, boulevard Gambetta, 83.

**Arrondissement de Cahors**

**MONTCUQ.** — Chemin de fer de Cahors à Moissac. — Nous avons le plaisir de donner aux populations intéressées, communication de la lettre que vient d'adresser à M. Boudou maire de Montcuq, conseiller d'arrondissement, M. Rey notre infatigable député, en s'exprimant en ces termes :

Mon cher Monsieur Boudou, Je vous transmets la lettre que je viens de recevoir de M. le ministre des Travaux publics en réponse à la démarche que je fis dernièrement auprès de lui avec M. Costes, sénateur et M. Lagard, ingénieur, délégué du Conseil municipal de Montcuq.

Je continuerai à faire tous mes efforts pour que les nombreuses formalités par lesquelles l'affaire doit passer soient remplies le plus rapidement possible.

Veillez etc.....

signé : REY.

Voici la lettre de M. le Ministre.

Paris le 15 juin 1901.

Monsieur le Député et cher Collègue, Vous avez bien voulu me demander de prescrire aussitôt que possible l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Cahors à Moissac.

Je m'empresse de vous informer que l'avant-projet dressé par la Compagnie d'Orléans est actuellement soumis à l'examen de M. l'ingénieur en chef Berget. Dès que son rapport me sera parvenu (et je l'invite à en activer la production), je demanderai l'avis de M. le Directeur du Contrôle du réseau d'Orléans et du Conseil général des Ponts et chaussées et je prendrai ensuite une décision au sujet de la mise à l'enquête.

Je conserve du reste bonne note de votre intervention ; vous pouvez être assuré que j'activerai autant que possible la solution de l'affaire à laquelle vous vous intéressez.

Agréez, Monsieur le Député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux publics, Signé : PIERRE BAUDIN.

**MONTCUQ. — Foire du 17 juin.**

Malgré les travaux des champs et sa coïncidence avec la foire de Prayssac, la foire de Montcuq a été assez belle. Il s'est fait de nombreuses affaires.

Voici les principaux cours pratiqués :

Bêtes à cornes, 320 paires ; il s'est fait de nombreuses affaires.

Veaux, 15, vendus de 0,90 à 1 fr.

Bêtes à laine, 450, le cours était lent.

Moutons gras, vendus à raison de 0,60 c. le kilo.

Porcs gras, néant. Porcelets, 180, il y a baisse.

Oisons, 300, vendus de 3 à 7 fr. la paire.

Canetons, 150, vendus à raison de 3 fr. 50 la paire.

Canetons communs, 90, vendus 1 fr. 25 la paire.

Pigeons, vendus à raison de 0,90 à 1 fr. la paire.

Poules, vendues 0,50 c. la livre.

Poulets, vendus 0,60 c. la livre.

Canards, vendus 0,50 c. la livre.

Oufs, 30.000, vendus 0,65 c. la douzaine.

**A la Halle**

Blé, 150 hecto., vendu 15 fr. l'hecto.

Maïs, 50 hecto., vendu 13 fr. 75 l'hecto.

**SAULIAC.** — Le choix que la majorité du Conseil municipal a fait du maire, fait sourire.

Un homme âgé de près de quatre-vingts ans, et dont les tendances réactionnaires sont connues, rendra sans doute de grands services à la commune.

Cependant les six conseillers municipaux réactionnaires qui ont fait choix de M. Rigouste pour maire, s'en félicitent, et vont même jusqu'à dire que ce n'est pas l'intérêt de la commune qui les fait agir, mais la façon de prouver qu'ils sont les maîtres. Que peut enfin nous dire M. Rigouste, de son ancienne administration ?

Quels travaux a-t-il fait exécuter ? Quels les subventions a-t-il obtenues ? Rien. D'abord, il ne veut et ne peut rien : signer, voilà tout.

Il est incontestable que la commune se ressentira des effets de cette administration, et comme le maire ne peut être responsable des préjudices causés à la commune, il est certain que la majorité du Conseil municipal, qui a investi M. Rigouste des fonctions de maire, pourra répondre un jour des préjudices que ses caprices politiques peuvent occasionner. Cependant, M. Rigouste a bien ses ambitions ; ainsi, le jour de la nomination des délégués sénatoriaux, il fit à ses 6 électeurs cette sommation : « Messieurs, vous me nommerez délégué sénatorial sinon, je ne consens plus à jouer la comédie et je vous lâche. Et, en effet la majorité s'inclina aussitôt. Elle nomma délégué M. Salgues de Génies qui ne fait point partie du Conseil, sachant que ce dernier ne se rendrait point à la réunion du collège électoral, et M. Rigouste fut élu suppléant qui s'y rendra malgré sa vieillesse.

Par ce procédé, la réaction conserve la sympathie de M. Salgues de Génies, l'ex-maire, mais ce n'est pas suffisant, car la République ne gagne rien à un tel état de choses.

**UN GROUPE D'ÉLECTEURS.**

**Arrondissement de Figeac**

**SAINT-CÉRÉ.** — Notre confrère M. Philippe Castanié, directeur du journal *l'Indépendant du Lot*, ancien premier adjoint de S<sup>t</sup>-Céré pose sa candidature radicale-socialiste au conseil général, devant les électeurs de ce canton.

**Arrondissement de Gourdon**

**CAZILLAC.** — Les élections au Conseil général. — L'honorable M. Miret maire de Floirac est venu à Cazillac dimanche à 4 h. du soir pour développer son programme radical. Trois cents citoyens ont écouté son discours ; des salves d'applaudissements ont hâché chaque phrase. On peut comprendre par la superbe réception qui lui a été faite, que ce sympathique candidat aura ici un grand nombre de suffrages. C'est à peine si M. Lachière pourra recueillir dans notre commune 25 à 30 voix. Le canton de Martel prépare un bel échec à M. Lachière qui est absolument sûr d'être battu à une écrasante majorité. Cette élection sera le prélude et la conséquence des élections législatives de 1902, car l'attitude cléricalle et réactionnaire de M. Lachière oblige les républicains les plus modérés à se détacher de lui, s'ils ne veulent pas éprouver le remords d'avoir voté pour un ennemi de la République ; aussi, connaissons-nous dans tout le canton des citoyens qui ont toujours voté pour M. Lachière, même en 1898, qui affirment n'avoir plus aucune confiance en ses promesses.

**MARTEL.** — M. G. Magne. — Dans un article de la *Croix du Lot* du 16 courant, intitulé : — Mauvais citoyen, mauvais prêtre. — M. G. Magne nous semble chercher une réhabilitation personnelle. Il trouve les gens bizarres, la franc-maçonnerie le gêne et par modestie, il se compare aux abbés Gayraud et Lemire. Dans tous les départements, il y a au moins un prêtre auquel la voix d'En-Haut a conseillé de faire un journal pour faire de la bonne politique et démontrer au peuple que les oies du Capitole qui ont sauvé Rome sont venues en France pour prévenir les masses qu'il y a de mauvais prêtres et même parmi eux de mauvais citoyens.

Et M. Magne affirme que pareille mission lui a été confiée par Dieu !

Si ce n'est pas vrai, avouez que cette « bonne blague » est bien trouvée pour amorcez dévotés et dévots.

Une colonne durant, l'abbé s'amuse ainsi aux dépens de sa clientèle, ce qui, avec raison, a le don d'indigner notre excellent correspondant dont malheureusement nous ne pouvons publier l'article.

Car M. Magne se donne bien des airs de matamore, mais c'est pour la galerie : M. Magne est très courageux, mais devant les tribunaux.

Et comme ce n'est pas là que nous aimons à passer les piqures que de temps à autre nous faisons à l'amour-propre de nos adversaires, chatouilleux comme l'abbé Magne, notre correspondant comprendra pourquoi nous n'insérons pas son article.

**BULLETIN FINANCIER**

L'ensemble du marché est meilleur, les cours de nos rentes sont mieux tenus par le fait de demandes provoquées par les bas cours provoqués ces jours derniers.

Notre 3 0/0 a passé de 100,17 à 100,22, le 3 1/2 0/0 clôture à 101,35.

La Banque de France est à 3,700.

Le Comptoir National d'escompte est fermé à 588.

Le Crédit Foncier est demandé à 662. Le Crédit Lyonnais s'est sensiblement élevé à 1,020.

La Société Générale cote 615.

La tenue de nos chemins laisse encore à désirer ; le Lyon finit à 1,590, le Nord à 2,005 et l'Orléans, à 1,600.

Le Suez à 3,750 a repris de 15 fr.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure est à 72,17, l'Italien à 98,30, le Portugais à 26,17 le Russe 3 0/0 1891 cote 84,45.

Le Serbe 4 0/0 se négocie activement à 72,50 le Turc D est à 25,12, la Banque Ottomane à 551.

Sur le marché en Banque, les actions Pétales Moesi-Hir sont l'objet de demandes suivies à 258 fr.

Les actions Pierre de Verre Garchey, sont recherchées à 116 et 117 fr.

**DERNIÈRE LOALE**

**Tribunal correctionnel**

Audience du 20 juin

**Délits de pêche.** — Plusieurs pêcheurs sont condamnés à 25 fr. d'amende.

M. Loubeyre, poursuivi pour délit de pêche, après plaidoirie de M<sup>e</sup> de Valon, a été acquitté.

Vol. — Prous, 51 ans, inculpé de vol de chaudrons, est condamné à deux mois de prison.

**Procès de presse.** — Dans son audience d'aujourd'hui, est venu devant le tribunal correctionnel, le procès intenté par M. Lachière, député contre le directeur du *Réveil du Lot*, qui avait refusé d'insérer une réponse du député de Gourdon, — reponse relative à un discours prononcé par M. de Verninac à Baladou, et inséré dans le *Réveil*.

M<sup>e</sup> de Valon, présente la défense de M. Bergon, M<sup>e</sup> Besse plaide pour M. Lachière.

M. Bergon a été condamné à 16 francs d'amende, à 100 fr. de dommages et intérêts et à l'insertion de la lettre de M. Lachière dans le *Réveil du Lot*, à 10 fr. par jour de retard apporté dans l'insertion de cette lettre, à partir de la publication du jugement.

En outre M. Bergon a été condamné aux dépens.

**LA PHLÉBITE**

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engorgements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Elixir de Virginie** qui rétabira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de *Savenay* : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de *Savenay*. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

**Billets.** — Les billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du *Croisic* et de *Guérande à Châteaulin* et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2<sup>me</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3<sup>me</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

**Validité.** — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

# LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

VIII

LE JUIF YACOPOULO

La porte s'ouvrait et donnait passage au capitaine. D'un élan, il fut près de Marie, la serrait dans ses bras, pendant qu'à demi défaillante, elle versait des larmes abondantes qui la soulageaient de trois semaines de douleurs continues.

Le capitaine s'attardait à cette effusion. Derrière lui, Artaki attendait, regardant la jeune fille avec la plus expressive tendresse. Emprésteries dénoua les bras de Marie passés autour de son cou, et poussant le jeune homme vers elle :

— Embrasse-le aussi, Marie, embrasse Constantin, ton frère.

La jeune fille restait muette de surprise.

— Allons, Constantin, embrasse ta sœur !

Constantin, à qui nous restituons son vrai nom dorénavant, approcha ses lèvres du front de Marie.

— Faites-moi une petite place dans vos affections, chère sœur, dit-il, toute la mienne vous était acquise avant que je vous aie vue.

— Et moi aussi, mon frère, je vous aime d'autant plus que vous nous avez plus manqué et que vous avez plus souffert.

— Allons ! Marthe, reconduis Marie à sa chambre et laisse-nous. J'ai trop longtemps oublié mes hôtes, qui pardonnent à un père de n'avoir pas réprimé les impulsions de son cœur.

La jeune fille salua et gravit l'escalier, suivie de Marthe qui se demandait, insidieusement, ce que pouvait avoir à dire le capitaine à ses locataires et à leurs deux camarades.

— Que je vous remercie, d'abord, dit-il en s'adressant à Lefort et à Doucet...

— Bagasse ! interrompit vivement le Marcellais, ça n'en vaut pas la peine. Ce sont de petits services qu'on se rend, entre amis, sans que ça tire à conséquence ; pas vrai, Aimable ?

— Mais oui, mais oui, s'empressa d'approuver Hercule.

— Eh bien ! soit ! Aussi bien ne pourrai-je m'acquitter en paroles, mais comptez sur moi comme sur le plus dévoué de vos amis.

— C'est compris, capitaine...

— Puisque nous sommes amis, je vais tout de suite vous dire que j'ai espéré de vous un nouveau service.

— Parlez, capitaine, dit Marcel.

— Vous vous rappelez, sans doute, Marcel, et vous aussi, messieurs, reprit le capitaine en se tournant vers Wilhelm, Arthur et Julio, que Gogos reçut, en notre présence, un jour, certain personnage assez déplaisant, qui avait les allures d'un Juif levantin ?

— Ya, che me rabelle !

Marcel avait incliné la tête, en signe d'assentiment.

— Ce que se dirent Gogos et ce Juif vous échappa, probablement. Pour moi, je ne perdis pas un détail de leur entretien. L'Albanais avait appelé ce Juif pour lui proposer un odieux marché : il lui offrait une grosse somme, s'il parvenait à introduire quelques hommes dans Missolonghi ou à lui livrer Marco Botzaris.

— Il y a donc une haine personnelle entre eux ? demanda Marcel.

— Oui, une haine [antérieure même au meurtre de Kitzos, père de Mased... Le Juif déclarait ne pas pouvoir se charger, lui-même, de l'opération, mais assurait qu'un de ses coreligionnaires, installé depuis peu à Missolonghi, pouvait la mener à bien. Par la suite, j'ai appris que Gogos s'était abouché avec cet autre Juif, et que celui-ci avait promis de s'atteler à la vilaine besogne qu'on attendait de lui.

— Eh ! troun de l'air ? capitaine, je sais ce que vous voulez dire. C'est Aimable Doucet et moi qui avons accompagné le second Juif à son rendez-vous avec Gogos, et, comme j'entends à peu près tous les langages, j'ai appris, ainsi, ce que complotaient les deux gredins.

— Tu connais ce Juif, camarade ?

— Si je le connais, bagasse ! Je ne connais que lui, et votre matelot Antonios le connaît aussi.

— Alors, tout va bien. Je comptais vous demander de m'aider à retrouver ce traître et

à le surveiller, car il est probable qu'il n'a pas abandonné l'espoir de toucher la récompense promise, et qu'il fera tout pour attirer Botzaris dans un piège. Il s'agit, Marcel, de recommencer ce que nous avons réussi une première fois déjà, et de prendre Gogos au traquenard qu'il aura préparé pour nous.

— Nous serons volontiers des vôtres, capitaine, car le personnage nous est profondément antipathique et nous avons une revanche à prendre sur lui.

— Bien. Gogos ne restera pas longtemps sans avoir une nouvelle entrevue avec ce Juif que connaissent vos amis ; il nous faut guetter l'occasion et en profiter. Je vous proposerais donc de nous relayer, pour surveiller la demeure de cet individu.

— Nous ne demandons pas mieux, capitaine, fit Hercule ; mais, pour Aimable et pour moi, il nous faudrait la permission de notre officier.

— Je l'obtiens, dit Marcel. Nous aussi, nous devons aviser Pontac.

— Prévenez-le donc au plus tôt. Pour moi, je vais m'informer, savoir qui est ce Juif et d'où il vient.

— Je peux vous dire son nom, capitaine, fit Hercule. Il s'appelle Yacopoulos et habite une maison adossée aux remparts de la ville, du côté de la plaine. Il vend des armes, de la poudre...

(A suivre.)

## Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatés liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gêlée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatés liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN.

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur Agent général de la Compagnie.

## Bibliographie

### LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6<sup>e</sup>. — Sommaire du 16 juin 1901.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Charles Montagne : Double quiproquo. — Pierre de Lano et Emmanuel Gallus : L'homme au capuchon gris (suite). — Hemma-Probert : Le château de Reiland (suite). — M<sup>o</sup> Jean Pommerol : Une femme chez les Sahariennes (suite). — Jules Mary : Soldats des Alpes (suite). — Jules Gros : L'homme fossile (fin). — Jeanne France La petite fée de Blumensstein Variétés.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, 7<sup>e</sup>. — Sommaire du numéro 2307 du 22 Juin 1901.

GRAVURES. — Paris : La fête du Grand Prix, à l'Opéra ; Aspect de la salle. — La pêche à la ligne.

Au Musée Guimet : Thais et l'ermite Sérapion. — Les instruments des fleuses. — Une tapisserie. — Une page de grammaire grecque. — Sandales et bottes du III<sup>e</sup> siècle. — Statuette funéraire.

Le cercle du Polo, au bois de Boulogne : Pavillon central du Polo. — Autour des « drags ». — Les différentes phases d'une partie de Polo. — La mêlée. — Cavaliers du camp rouge. — Cavaliers du camp bleu. — Le marquoir. — Choix d'un maillot.

La pompe à feu de Chaillot : Vue des bâtiments sur l'Avenue du Trocadéro. — Le balancier de Watt. — Le cylindre.

Plaquette de « l'Union des Tirs de France ». Les Sceaux de France : Première page de la Déclaration des Droits de l'Homme. — Première et dernière page de la Constitution de l'Empire. — Le coffret contenant les Sceaux, etc., etc.

Beaux-Arts : Tableau de Jean Styka : Par le fer et par le feu. (Salon des Artistes Français).

Départements : L'explosion de la cartouche d'Issy : Atelier de chargement des cartouches. — L'allée principale. — L'atelier ou a eu lieu l'explosion. — Les obsèques des victimes.

Marseille : L'arrivée de l'Ambassade Marocaine.

Vichy : La statue de la Charité.

Lorraine : La tour de Gravelotte.

Portraits : Le lieutenant Carpeaux. — Le Dr Chantemesse.

Nécrologie : Le général Massiet. — M. Labeyrie.

TEXTE. — Chronique : Courrier de Paris, par Paul Perret ; Le Polo, par Maurice Vidal ; Thais au Musée Guimet, par Obéric ; La pompe à feu de Chaillot ; Le Grand Prix de Paris, par Archiduc ; Les Sceaux de France, par L. de Montarlot.

Explication des gravures, Echees, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres. Semaine illustrée, par N. Nozeroy ; Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc, Les Livres, par A. B.

Nouvelle : Scrupules, par L. Faran, illustrations de Simont.

Le numéro 50 centimes.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1490<sup>e</sup> livraison (22 Juin 1901).

Lu Rubis de Lapérouse, par G. de Beauregard. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Dorothea, par Germaine Fanton. Cœur brisé, par M<sup>o</sup> la C<sup>o</sup> de Houdetot. — Taches d'encre artistiques, par P. Vincent.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6<sup>e</sup>.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n<sup>o</sup> 25 (22 Juin 1901).

1<sup>o</sup> Le Spreewald : Une visite champêtre en Allemagne, par Maurice Herbet.

2<sup>o</sup> A travers le monde : Le Monastère de Saint-Jean de Rilto. — De Sacomor au monastère, par A. de Samocolieff.

3<sup>o</sup> Missions Archéologiques : Découvertes des Américains dans les ruines de Nippur (Babylonie).

4<sup>o</sup> Questions politiques et diplomatiques : L'impérialisme à la mode. — Les futurs dépôts de charbon des Etat-Unis.

5<sup>o</sup> L'Expansion Coloniale : Le chemin de fer de Djibouti.

6<sup>o</sup> Excursions : Les Voyageurs en Italie, par Gerspach (fin).

7<sup>o</sup> Livres et Cartes.

8<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs : Pour les voyageurs-collectionneurs. — Les oiseaux de mer, par Henri Coupin (Suite).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6<sup>e</sup>.

SAINT-NICOLAS. — 22<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 29 — du 20 Juin 1901.

Prenez vos places sur Bucéphale, par Fanny Bargés. — Le grand duel de Pierrot et d'Arlequin, par G. Eath. — L'héritage du Fakir, par Eud. Dupuis. — Histoire de Moustache, par A. de Gériolles. — Le Tison de la Saint-Jean par Geraldine Rolland. — Saint-Nicolas à l'Exposition de l'Enfance. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes. — Concours, etc.

Illustrations de Valvèrane, G. Fath, Ed. Zier. A. Bertrand, L. Saint.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Le propriétaire-gérant : A. COUCLANT.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

### Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCHE, DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE ETC...

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1901, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3<sup>e</sup> classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson,

d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteaurox, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteaurox, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie, un parcours de 100 kilomètres au minimum, (soit 200 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

### PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe, sur le double des prix des billets simples.

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

## LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fenelon à Cahors (Lot)

10<sup>c</sup> En Vente partout 10<sup>c</sup>

## La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT

dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN

SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN À TOUTE DEMANDE ADRESSÉE À

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6<sup>e</sup> année)

Le propriétaire-gérant : A. COUCLANT.